

Saisie domicile alors que deja saisie sur salaire

Par vero27, le 29/04/2014 à 21:46

bonsoir a tous je suis nouvelle ici

voici la situation : en 2013 j'ai été condamné a une saisie sur remuneration de 100 euros par mois, en juillet je me retrouve au chomage, j'averti donc le tribunal d'instance de ma nouvelle situation, je recois donc un courrier de pole emploi qui m'atteste la saisie de 100 euros mensuel, jusqu a aujourd hui tout allait bien mais le 27 avril 2014 je recois un courrier d huissier qui me prévient que le 30 avril 2014 une saisie domicile sera faite a 8h00 ma question est la suivante : comme j'ai déjà une saisie sur pole emploi , l huissier a t il le droit de faire une saisie sur domicile , je ne comprends pas et quels sont mes recours pour eviter ca merci mille fois pour vos reponses

Par youris, le 30/04/2014 à 19:03

bjr,

vous avez été condamné par un tribunal à rembourser votre dette en particulier par une saisie sur salaire;

mais cela n'interdit pas à votre créancier de demander à un huissier de faire d'autres types de saisie afin d'accélérer le remboursement de votre dette sachant qu'à votre dette initiale s'ajoutent les intérêts et les frais de recouvrement;

vous pouvez contester en saisissant le juge de l'exécution; cdt